

12 MESURES POUR LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Option « théâtre »

« Une pièce de théâtre, c'est quelqu'un. C'est une voix qui parle, c'est un esprit qui éclaire, c'est une conscience qui avertit. » Victor Hugo

Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options Rentrée scolaire 2024 : application dans tous les lycées professionnels

Elèves concernés



- Tous niveaux
- Choix effectué avant la rentrée scolaire
- Obligation d'assiduité
- Pas de classe intégrale inscrite d'office
- Panachage inter-classes envisageable

Professeurs compétents



- PLP LHG
- Professeurs d'autres disciplines ou autres adultes de l'établissement amoureux ou praticiens dans le théâtre et le spectacle vivant

Programme ?



- Aucun
- Pistes recommandées :
 - Lien avec le programme de seconde (objet d'étude : « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence »)
 - Travail conjoint avec un artiste ou un professionnel de la culture (comédien, metteur en scène...).
 - Pratiquer et aller voir



Horaires

- 24 heures / année
- Part fonctionnelle utilisée pour le professeur volontaire



De nombreux bienfaits pour les élèves : pratique artistique et culturelle, ouverture sur le monde, prise de parole en public, esprit d'équipe, confiance en soi, jouer et improviser rend actif physiquement, apprendre son texte augmente sa faculté de mémorisation...



Partenariat :

- Nombreux théâtres et scène nationales dans l'académie de Versailles et en Ile de France.
- Formations DAAC
- Certification recommandée
- Festivals de théâtre lycéen

Loïc SEILLIER-RAVENEL, IEN LHG
Bruno GIRARD, IEN LHG



Contacts